



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

Conseil communautaire du 10 octobre 2016

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 4 octobre 2016

Secrétaire de séance :

Mr Joël DAGIEUX (Castelnave))

Date d'affichage : 4 octobre 2016

L'an deux mille seize le dix octobre à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle des fêtes de CAHUZAC SUR ADOUR, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

44

Nombre de conseillers présents :

30

Nombre de pouvoirs :

6

Nombre de votants :

36

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Payros, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, Franchetto, Cagnasso, Fauque, Baudé, Jelonch, Darroux, Terrain, Boué, Lajus, Flogny, Coomans, Clot, Ducasse, Granier, Biau, Casabonne-Pujolle, Boueilh, Daste, Bocq, Renaudin, Menvielle, Thomas.

Absents excusés : Mesdames Pasian, Michel, Cauzette, et Messieurs Navarre, Lartigolle, Broqua, Dufau, Ducournau, Capmartin, Fitan, Bastrot, Darrieux, Périssé, Deluc.

Pouvoirs : de Monsieur Navarre à Monsieur Payros, de Monsieur Fitan à Monsieur Baudé, de Monsieur Bastrot à Monsieur Lajus, de Madame Pasian à Monsieur Petit, de Madame Michel à Madame Boué, de Madame Cauzette à Monsieur Thomas.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 12 septembre 2016

CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) :

- Intervention relative à l'investissement dans les écoles

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) :

- Présentation de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle par le cabinet ALTAÏR

Personnel :

- Modification du tableau des emplois:
 - Suppression emplois vacants
 - Modification durée hebdomadaire

Finances :

- Affectation du résultat après intégration de l'excédent de fonctionnement du syndicat scolaire Adour Arros
- Indemnités de conseil du receveur
- Décisions modificatives

Transport à la demande :

- Proposition d'une nouvelle organisation

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Joël Dagieux est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 12 septembre 2016

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est approuvé à l'unanimité.

CAUE : intervention relative à l'investissement dans les écoles

A ce jour tous les bâtiments ont des difficultés en économie d'énergie et d'accessibilité. L'analyse qui est proposée sur l'ensemble des bâtiments scolaires (à l'exception de l'école élémentaire de Riscle et celle de Saint-Germé) n'est pas une analyse technique très poussée. Les montants des travaux sont à minima.

-Ecole d'Aignan : la mutualisation des deux bâtiments est intéressante mais le bâtiment central, abritant l'école élémentaire, est vétuste. Une grosse remise aux normes est indispensable. L'établissement fait 525 m² qui sont à rénover. Le coût de cet investissement est estimé à 650 000 euros H.T hors maître d'œuvre + autres frais.

-Ecole de Termes d'Armagnac : il y a une qualité architecturale mais le dortoir des petits est peu adapté et un problème d'accessibilité subsiste. Le bâtiment fait 150m² de surface et le coût des travaux est estimé à 215 000 euros H.T.

-Ecole de Cahuzac : L'état général du bâtiment est correct. Le problème est situé au niveau des sanitaires qui ne sont plus aux normes. Le bâtiment fait 95 m² et il n'y a pas d'investissement majeur. A ce jour, pas d'évaluation.

-Ecole de Viella : Il y a un problème d'accès pour le stationnement. Ce sont deux bâtiments d'architecture différente. Il y a un problème de salle de classe qui se trouve à l'étage. Il serait possible de mettre ensemble une classe élémentaire et une classe maternelle dans le même bâtiment abritant actuellement la maternelle. Il n'y a pas d'évaluation de proposer.

-Ecole de Saint-Mont : Il n'y a pas de problème d'accès mais il subsiste un souci d'accessibilité car l'école est sur trois niveaux différents. Le coût de la mise en accessibilité peut varier entre 20 et 30000 euros selon le procédé adopté.

Conclusion : la réflexion doit porter sur la définition d'une stratégie en matière de bâtiment qu'il est nécessaire de croiser avec l'offre éducative à définir par l'assemblée.

OPAH : Présentation de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle par le cabinet ALTAÏR

Le cabinet ALTAÏR présente les rencontres ayant eu lieu avec tous les maires de la CCAA. Celles-ci ont abouti à l'élaboration d'un état des lieux de la situation de l'habitat au sein des 25 communes et ont été présentées lors d'un premier comité de pilotage.

A l'issue de cette première réunion, une seconde rencontre avec le comité de pilotage a permis de synthétiser les enjeux et les objectifs de la CCAA, à savoir :

Trois enjeux ont été identifiés :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- Maîtrise de l'énergie et lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements au vieillissement et au handicap

Pour répondre à ces enjeux et pour les 3 années du PIG, les objectifs globaux de suivi-animation suivants ont été définis :

- Améliorer la qualité de l'habitat existant en rénovant 96 logements avec les aides de l'ANAH. Sur ces 96 logements, la totalité appartient à des propriétaires occupants aux ressources inférieures aux plafonds définis par l'ANAH.
- La répartition suivante des objectifs est envisagée :
 - ✓ 60 dossiers « précarité énergétique »
 - ✓ 30 dossiers « autonomie de la personne »
 - ✓ 6 dossiers « logements indignes ou très dégradés »

A l'issue de cette présentation, les membres du conseil communautaire ont décidé, à l'unanimité, de poursuivre, au travers d'un programme d'intérêt général (PIG), les trois objectifs ci-dessus définis et d'autoriser M. le président à lancer l'appel d'offres correspondant.

- Modification du tableau des emplois.

1/ Le Président fait part à l'assemblée qu'il est souhaitable de supprimer plusieurs emplois devenus vacants ainsi que les fonctions s'y rattachant :

- un emploi d'agent technique (35 h cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux) : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.
- un emploi d'agent des écoles (23,91 h cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux) : entretien des locaux scolaires, surveillance des enfants durant le repas et dans la cour.

2/ Le Président informe l'assemblée de la nécessité de diminuer la durée hebdomadaire d'un emploi d'animatrice, de 33 heures à 29 heures.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2016 pour intégrer les suppressions et modification demandées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaires, à l'unanimité,
Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 4 juillet 2016,

Vu l'avis émis par le Comité Technique placé auprès de la Communauté de Communes Armagnac Adour le 3 octobre 2016,

DECIDE :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit à compter du 1^{er} novembre 2016

emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directrice Générale des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté.	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux

Secrétaire	1	2,00 H	Travaux de secrétariat	Rédacteurs territoriaux
Responsable des finances	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable communication et transport	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable administrative voirie et bâtiments	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative voirie et bâtiments.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réaliser l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique	1	35,00 H	Conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Adjoints Techniques territoriaux
Coordonnatrice Enfance jeunesse	1	35,00 H	Coordonne l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels techniques travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance Animation, gestion et	Adjoints d'animation Territoriaux

			administration financière des projets pédagogiques.	
Directrice	1	35,00 H	Encadrement des personnels de l'ALSH, des ALAE et organisation de l'animation	Adjoints d'animation Territoriaux
Animatrice	1	25,00 H	Animation du centre des adolescents, des ALAE ou ALSH	Adjoints d'animation Territoriaux
Animatrice	1	29,00 H	Animatrice, accueil de loisirs et multi accueil	Adjoints d'animation Territoriaux
Agent d'animation	1	27,00 H	Animer la garderie, ménage des locaux, distribution des repas	Adjoints d'animation Territoriaux
Agent d'animation	1	11,00 H	Animation ALAE, ALSH	Adjoints d'animation Territoriaux
Directrice du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directrice du centre multi accueil	1	11,25 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants

Auxiliaire de puériculture	1	30,00 H	Prise en charge des enfants de 3 mois à 3 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 3 mois à 3 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, entretien et ménage des écoles.	Agents spécialisés des écoles maternelles

ATSEM	1	35,00 H	Aide et surveillance des jeunes enfants	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	19,00H	Aide à la prise des repas, ménage et surveillance des enfants durant les ALAE, accompagnement des enfants.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent de restauration	1	35,00 H	Préparation des repas, élaboration des menus, service, entretien des locaux à la cantine du collège.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent d'entretien	1	14,00 H	Distribution des repas, ménage des locaux, surveillance des élèves après le repas ou la classe, animation NAP	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation ALAE et ALSH	Adjoints techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	20,53 H	Confection des repas, achats, surveillance des enfants, élaboration des menus, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	31,00 H	confection des repas, achats, élaboration des menus, encadrement des enfants dans les accueils de loisirs,	Adjoints techniques Territoriaux
Accompagnatrice	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la Cantine et encadrement à l'ALAE, ménage des locaux.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, nettoyage des cuisines aide à la prise des repas et des locaux scolaires.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H.	Aide à la prise des repas, surveillance des enfants et ménage des locaux.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H.	Ménage des écoles et surveillance des enfants.	Adjoints techniques

				Territoriaux
Agent de restauration	1	32,50 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères ; animation accueil de loisirs.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Ménage dans les locaux des écoles et du multi accueil et de l'accueil de loisirs de la communauté	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien, ménage des locaux, accompagnement des enfants pendant la pose méridienne : aide au repas des plus petits et surveillance des enfants, garderie.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,00 H	Garderie, surveillance des élèves dans la cour, ménage des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Surveillance des enfants durant les ALAE, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Surveillance des enfants à la cantine, ménage des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Encadrement des enfants durant les ALAE, TAP, surveillance à la cantine	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Encadrement des enfants durant les ALAE, TAP, surveillance à la cantine	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique,	1	8,00 H	Coordonnateur, gestion de l'école de musique, et enseignement artistique : cuivre et solfège	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement

				artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	10,00 H	Enseignement artistique, flûte et solfège.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement

Finances

-Affectation du Résultat 2015 après intégration de l'excédent de fonctionnement du Syndicat Scolaire Adour Arros.

Monsieur le président rappelle que le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015 par délibération en date du 22 février 2016. Il précise que les dernières écritures de transfert du Syndicat Scolaire Adour Arros n'ont pas été intégrées à ce résultat.

Monsieur le Président propose d'intégrer l'excédent de fonctionnement de 6 951.97 € du Syndicat Scolaire Adour Arros afin de régulariser définitivement son transfert

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	401 180,39 €
- un excédent reporté de :	700 606,46 €
- un excédent de fonctionnement du SSAA suite à sont transfert	6 951.97 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 108 738,82 €
- un déficit d'investissement de :	177 856,22 €
- un déficit des restes à réaliser de :	458 036,00 €
 Soit un besoin de financement de :	 635 892,22 €

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	1 108 738,82 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	635 892,22 €
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	 472 846,60 €
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	 177 856,22 €

-Concours du trésorier, attribution d'indemnités

Au regard :

De l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Du décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

De l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

De l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

De la nomination de Monsieur Didier KAHN en remplacement de Madame Odile Racic

Le président propose,

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et soit attribuée à Monsieur Didier KAHN.

Il est à noter que cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil

-Inscription au Budget Principal d'une subvention d'équilibre afin de résorber progressivement le déficit du Budget annexe de la Zone Artisanale de Saint Germé

A la demande du comptable Public de Riscle et dans le prolongement des recommandations formulées en janvier 2016 par la Sous-Préfecture de Mirande, le conseil communautaire après en avoir délibéré prend l'engagement au nom de la Communauté de Communes d'inscrire à partir de l'exercice 2016 et sur une durée totale de 10 ans une subvention d'équilibre à son Budget Principal d'un montant de 27698 € afin de solder définitivement le déficit du Budget Annexe de la Zone Artisanale de Saint Germé qui apparaissait déjà dans les comptes administratifs en 2009.

-Virements de crédits au Budget Principal et Budget annexe et vote de crédits supplémentaires

Monsieur le Président informe le conseil que les crédits prévus à certains articles du budget principal 2016 et du budget annexe de la Zone Artisanale de Saint Germé sont insuffisants. Il propose les virements de crédits suivants.

Fonctionnement budget Principal

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) – opération	Montant	Article (Chap) – opération	
6521 Déficit des budgets annexes à caractère administratif	27 698.00		
6748 Autres subventions exceptionnelles	-27 698.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	

Investissement budget principal

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) – opération	Montant	Article (Chap) – opération	
2031 (20) Frais d'études	12 600.00		
2313 (23) : Constructions	-12 600.00		
Total dépenses		Total recettes	

Fonctionnement budget annexe Zone Artisanale Saint Germé

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) – opération	Montant	Article (Chap) – opération	
		7552 Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal	27 698.00
		74751 GFP de rattachement	-27 698.00
Total dépenses		Total recettes	

Vote de crédits supplémentaires

Désignation des articles		Crédits supplémentaires	
Articles (chapitre)	Intitulé	Dépenses	Recettes
615221	Bâtiments publics	6951.97	
002	Excédent de fonctionnement reporté		6951.97
Total		6951.97	6951.97

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire votent les virements de crédits et les crédits supplémentaires tels que proposés.

-Emprunt de 184000 € sur une durée de 15 ans

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé lors du vote du budget d'emprunter la somme de 184 000 € afin de financer les investissements prévus au budget 2016.

Monsieur le président indique que quatre banques ont été consultées pour un prêt sur 15 ans à échéance trimestrielle constante.

Banque	Taux	Frais de dossier
Crédit Agricole Pyrénées Gascogne	0.96	400€
Caisse d'Epargne	0.91	276 €
Crédit agricole Aquitaine	1.28	184 €
Banque postale	0.90	250 €

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident de retenir la Banque postale aux principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 184 000 €

Durée du contrat : 15 ans

Objet du contrat : Financement des investissements 2016 (Travaux des multi accueils)

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 184 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 14/12/2016 avec versement automatique au 14/12/20126 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.90 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de .360 jours.

Echéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle ;

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 250.00 €

Etendue des pouvoirs du signataire :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

-Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle que lors du vote du budget il a été précisé qu'une ligne de trésorerie serait sûrement nécessaire en attendant les recettes liées aux investissements.

Monsieur le Président indique que quatre banques ont été consultées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 330 000 € pour une année.

Les propositions reçues des banques sont les suivantes :

- Caisse d'Epargne : taux de 1.20%. Frais de dossiers à 330€ commission de non utilisation 0.30 %.

- Crédit Agricole Pyrénées Gascogne Taux 1.30 %. Frais de dossiers de 400 €

- Le Crédit Agricole Aquitaine : Taux à 0.67 %. Frais de dossiers de 330 €.

La Banque postale : Taux 0.94 % frais de dossiers 400.€. Commission de non utilisation 0.10 %.

Monsieur C. Terrain précise qu'il ne prend pas part au vote, car il est membre du conseil d'Administration du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Monsieur le Président propose de retenir le Crédit Agricole Aquitaine au taux de 0.67%.

Après délibération les membres du conseil communautaire donnent leur accord et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce prêt.

- Transport à la demande (TAD)

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire en date du 23 mai dernier, il a été décidé de créer un groupe de travail afin de revoir le service du TAD.

Ainsi, celui-ci propose les destinations ci-dessous réparties en quatre circuits :

Circuit n°1 : Aignan, Castelnavet, Margouët-Meymes, Averno-Bergelle, Sabazan.

Circuit n°2 : Termes d'Armagnac, pouydraguin, lousous-Débat, Bouzon-Gellenave, Fusterouau.

Circuit n°3 : Riscle, Sarragachies, Maulichères, Caumont, Lelin-Lapujolle, Saint-Germé, Tarsac.

Circuit n°4 : Saint-Mont, Viella, Verlus, Labarthète, Maumusson-Laguian, Cannet, Goux, Cahuzac sur Adour.

DESTINATIONS	JOUR	HORAIRES		TARIFS POUR LES USAGERS
AIGNAN <i>Centre bourg</i>	Lundi	arrivée à 10h00	départ à 12h00	3€ aller/retour
RISCLE <i>centre bourg, zone commerciale</i>	Vendredi	arrivée à 9h00	départ à 11h30	3€ aller/retour
RISCLE <i>LIGNES REGIONALES</i> <i>Correspondance pour Tarbes (Ligne Mont de Marsan/Tarbes)</i>	Mardi et jeudi	arrivée à Riscle à 7h12	départ de Riscle à 17h20	5€ aller/retour
<i>Correspondance pour Mont de Marsan (Ligne Tarbes/Mont de Marsan)</i>	Mardi et jeudi	arrivée à Riscle à 9h20	départ de Riscle à 16h46	5€ aller/retour
NOGARO <i>Nogaro centre bourg (accès services administratifs)</i>	Mercredi	arrivée à 10h00	départ à 12h00	3€ aller/retour
NOGARO <i>LIGNES REGIONALES</i> <i>Correspondance pour Auch (Ligne Mont de Marsan Auch)</i>	Lundi et vendredi	arrivée à Nogaro à 6h00	départ de Nogaro à 19h19	5€ aller/retour

Correspondance pour Pau (Ligne Agen Pau)	mercredi et vendredi	arrivée à Nogaro à 10h00	départ de Nogaro à 19h22	5€ aller/retour
AIRE SUR ADOUR Polyclinique	Jeudi	arrivée à 14h00	départ à 17h00	5€ aller/retour
La destination de VIELLA est proposée uniquement aux administrés des communes de Labarthète, Verlus, Viella, Maumusson-Laguian.				
VIELLA Centre bourg	Mercredi	arrivée à 09h00	départ à 11h00	3€ aller/retour

Monsieur le Président explique que cette proposition devra également être approuvée par le Conseil Départemental du Gers afin d'établir une convention de délégation de service public avant le 31 décembre 2016.

- Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité,
- de fixer les destinations, horaires et tarifs des usagers proposés dans le tableau ci-dessus
 - d'autoriser à établir une consultation auprès des transporteurs et à signer tous documents afférents à ce dossier
 - de mettre en place ce service tel que défini à compter du 1^{er} janvier 2017

Questions diverses

- Avis de principe relatif à la délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

La Président informe l'assemblée que, dans le cadre de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé, conformément aux articles L.1434-9 et R. 1434-29 du Code de la santé publique, les collectivités territoriales, notamment les communes, sont invitées à se prononcer sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

Il donne lecture du courrier de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon Midi Pyrénées en date du 06 septembre 2016, de l'avis de consultation faisant l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région en date du 06 septembre 2016 et de la note de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon Midi Pyrénées relative à la délimitation de territoires de démocratie sanitaire en date du 31 août 2016.

M. le Président sollicite les conseillers communautaires afin de prendre une décision de principe sur la situation géographique particulière des communes de la communauté de commune.

En effet, les établissements hospitaliers, que sont Aire/Adour, Mont de Marsan, Auch, Pau ou Tarbes, sont situés à une distance raisonnable des communes de la communauté de communes. Le bassin de santé préexistant est en cohérence avec cette réalité.

Aussi, la communauté de communes Armagnac Adour donne un avis de principe favorable pour laisser le choix à chacune des communes qui la compose de se rendre vers l'établissement hospitalier le plus proche se situant soit dans le territoire de démocratie sanitaire de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine ou dans celui de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

- Intervention de M. le Trésorier : M. Kahn se présente à l'assemblée et explique le rôle qu'il souhaite avoir auprès des élus.
- M. Terrain annonce qu'un nouveau lieu d'attractions pour enfants est créé dans l'ancien bâtiment du supermarché CARREFOUR.
- M. Darroux demande où en sont les discussions avec les communautés de communes voisines relative à une éventuelle fusion.

La séance est levée à 23 H 30